

L'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 09/02/2024, conformément à la période d'abandon graduel établie dans la décision de réévaluation concernant les pyréthrinés RVD2023-06 et le butoxyde de pipéronyle RVD2023-07. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

2023-1585
2023-06-08
Label correction 2024-05-07

Doktor Doom professionnel insecticide en aérosol

Pulvérisation sous pression

Pour usage intérieur dans les bâtiments pour tuer les fourmis, blattes, lépismes argentés, araignées, centipèdes, grillons, anthrènes des tapis, punaises des lits et puces

DOMESTIQUE

N° D'HOM. 29047 L.P.A.

PRINCIPES ACTIFS :

Pyréthrine ... 0,5 %

Butoxyde de pipéronyle ... 4,0 %

DANGER

EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE

EXPLOSIF

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 100 g à 600 g

753146 AB LTD o/a UltraSol Industries *

10755-69, Avenue NW

Edmonton, Alberta, Canada

T6H 2C9

780-432-6535

*Société appartenant entièrement à des intérêts canadiens et exploitée par des Canadiens

MODE D'EMPLOI :

BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI. Cette bonbonne est munie d'une valve spéciale qui permet de pulvériser le produit dans toutes les directions, même à l'envers, pour toucher les zones difficiles à atteindre.

COMMENT APPLIQUER

NE PAS APPLIQUER COMME TRAITEMENT DE L'AIR AMBIANT OU TRAITEMENT GÉNÉRALISÉ. Appliquer uniquement dans le cadre d'un traitement des fissures et des crevasses, de périmètre ou localisé. Un traitement des fissures et des crevasses consiste à appliquer le produit directement dans des ouvertures étroites à la surface du bâtiment. Il ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. Les ouvertures étroites se trouvent généralement à l'emplacement des joints de dilatation, aux points d'entrée des services publics et le long des plinthes et des moulures. Un traitement de périmètre consiste à appliquer le produit à l'intérieur en bande étroite (d'une largeur de moins de 0,3 mètre) le long du périmètre d'une pièce sur les plinthes, les jonctions murs et plancher ou murs et plafond et autour des cadrages des portes ou des fenêtres. Un traitement localisé s'agit de l'application localisée du produit sur une superficie de moins de 0,2 mètre carré. Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher et la surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale d'une pièce.

Pour tuer les fourmis, blattes, lépismes argentés, araignées, centipèdes, grillons, anthrène des tapis, punaises des lits et puces: Traiter soigneusement les surfaces à l'intérieur des bâtiments, y compris les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds; le long des plinthes et derrière celles-ci; les murs derrière et les planchers sous les électroménagers (p. ex. réfrigérateurs et cuisinières) et les meubles (p. ex. armoires et unités de rangement); autour des éviers, des drains et des conduites; des zones localisées autour des poubelles; et autres éléments du bâtiment où les insectes indiqués se trouvent.

Dans le cas des lépismes argentés, pulvériser aussi les fissures et les crevasses dans les bibliothèques. Enlever tout objet avant de traiter les bibliothèques où sont entreposés livres, vêtements, jouets, serviettes et autres articles. Les bibliothèques traitées doivent être secs avant d'y remettre les articles entreposés.

Dans le cas des fourmis, pulvériser aussi les pistes, les nids et les points d'entrée (p. ex. autour des fenêtres et des portes).

Dans le cas des araignées et des centipèdes, pulvériser des zones localisées de planchers et de couvre-planchers. **NE PAS dépasser 27,5 g par m² (11-18 secondes).**

Pour tuer les anthrènes des tapis: Pulvériser sur le bord des tapis et sous les tapis et les moquettes. Traiter des zones localisées des planchers et des plinthes. **NE PAS dépasser 27,5 g par m² (11-18 secondes).**

Pour tuer les punaises des lits: **NE PAS utiliser ce produit sur des articles lavables (p. ex. oreillers, draps, jouets, vêtements, etc.).** Enlever les draps avant de traiter le matelas. Pulvériser le matelas, notamment autour du capitonnage et des coutures. Démontez le lit et pulvériser le cadre de lit, les ressorts et tous les joints. Le matelas traité doit être sec avant de remettre les draps lavés. Appliquer également sur les surfaces à l'intérieur du bâtiment, y compris les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds; le long des plinthes et des moulures et derrière celles-ci; et des zones localisées de murs derrière et de planchers sous les meubles (p. ex. lits et tables de chevet). **NE PAS dépasser 27,5 g par m² (11-18 secondes).**

Pour tuer les puces: NE PAS appliquer sur les meubles (à l'exception de la literie d'animaux de compagnie), les matelas, le linge de maison, les jouets ou les vêtements. Appliquer sur les surfaces à l'intérieur du bâtiment, y compris les fissures et les crevasses dans les murs et les planchers; le long des plinthes et derrière celles-ci; sur les cadres de fenêtre et de porte; et des zones localisées de planchers et de couvre-planchers. La literie des animaux de compagnie peut être traitée avec ce produit ou être remplacée par une literie fraîche et propre après le traitement des autres endroits indiqués sur l'étiquette. NE PAS dépasser 27,5 g par m² (11-18 secondes). NE PAS PULVÉRISER CE PRODUIT SUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE. Traiter les animaux de compagnie seulement avec des produits qui sont homologués pour applications sur le type d'animal de compagnie en question. Pour supprimer efficacement les puces et les tiques à l'intérieur, nettoyer tout endroit utilisé par l'animal de compagnie. Cela comprend le nettoyage à l'aspirateur des planchers, des tapis et des meubles (jeter le sac de l'aspirateur après l'emploi) et le lavage de la literie, des lieux où habite l'animal, ainsi que des lieux adjacents.

LIMITATIONS D'UTILISATION

NE PAS appliquer ce produit si des personnes ou des animaux de compagnie sont présents.
NE PAS laisser entrer des personnes ou des animaux de compagnie dans les sites traités avant que le produit pulvérisé n'ait séché.
NE PAS appliquer ce produit sur des surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Recouvrir tous les aliments exposés qui sont destinés aux humains et aux animaux ou les sortir du site à traiter. Recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés aux humains et aux animaux, ou les laver à fond après le traitement. Jeter tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale ayant été contaminé par la solution pulvérisée.
NE PAS appliquer au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés (p. ex. greniers, vides sanitaires, petites salles de rangement, placards).
NE PAS laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées. Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les fenêtres et les portes, ou encore utiliser des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air.
Le traitement ne doit être répété qu'après 7 jours si le problème de ravageurs persiste ou réapparaît.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Le produit est nocif s'il est avalé, inhalé ou absorbé par la peau. Il peut irriter les yeux, le nez et la gorge. Éviter tout contact avec la bouche, les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les fumées ou les vapeurs. Porter des gants de caoutchouc pendant l'application du produit. Éviter tout contact avec l'animal tant que le produit n'est pas sec. Après la manipulation ou l'application du produit, se laver les mains (et toute autre partie du corps qui était en contact avec le produit) avec de l'eau et du savon. Éviter que le produit entre en contact avec des aliments, des ustensiles de cuisine et des endroits où l'on prépare ou conserve de la nourriture. NE PAS laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées.

RISQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Attention - Inflammable: Contenu sous pression. NE PAS placer dans l'eau chaude ou près de radiateurs, de fours ou d'autres sources de chaleur. NE PAS perforer ou incinérer le contenant, même

lorsqu'il est vide. NE PAS entreposer à une température ambiante supérieure à 50 degrés Celsius. Tenir loin de flammes nues ou d'étincelles.

PREMIERS SOINS :

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau et les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes. L'exposition de la peau peut provoquer des sensations transitoires (picotement, brûlure, démangeaison, engourdissement). Les autres symptômes d'exposition peuvent comprendre des effets respiratoires (comme la toux, l'irritation des voies respiratoires ou l'essoufflement), des nausées, des céphalées ou des étourdissements.

ENTREPOSAGE

NE PAS entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

Lorsque le contenant est vide, appuyer sur la valve pour libérer la pression résiduelle. NE PAS réutiliser les contenants vides. Jeter le contenant vide avec les ordures ménagères. Ne pas perforer ou incinérer le contenant. Les produits inutilisés ou utilisés en partie doivent être apportés à une décharge de déchets dangereux provinciale ou municipale.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

DÉCLARATIONS FACULTATIVES

Un insecticide à teneur professionnelle pour la lutte antiparasitaire domestique